

Service de base						
1	Limite de poids maximale			EMF	Départ du bureau de douane/départ du bureau d'échange de destination	Oui
1.1	Colis de surface (kg)	30		EMG	Arrivée au bureau de distribution	Non
1.2	Colis-avion (kg)	30		EMJ	Arrivée au bureau d'échange de transit	Oui
2	Dimensions maximales admises			EMK	Départ du bureau d'échange de transit	Oui
2.1	Colis de surface			5.1.4	Dépêches transmis	
2.1.1	2m x 2m x 2m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non		PREDES V 2.0	Notification préalable des informations concernant les dépêches internationales (poste d'origine)	Oui
2.1.2	1.5m x 1.5m x 1.5m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Oui		RESDES V 1.1	Informations sur la réception des dépêches (réponse à un message PREDES) (poste de destination)	Oui
2.1.3	1.05m x 1.05m x 1.05m (ou 2m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non		5.1.5	Prêt à commencer à transmettre des données aux partenaires qui le veulent	Oui
2.2	Colis-avion			5.1.6	Autres données transmis	
2.2.1	2m x 2m x 2m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non		PRECON	Préavis d'expédition d'un envoi international (poste d'origine)	Oui
2.2.2	1.5m x 1.5m x 1.5m (ou 3m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Oui		RESCON	Réponse à un message PRECON (poste de destination)	Oui
2.2.3	1.05m x 1.05m x 1.05m (ou 2m somme de la longueur et du plus grand pourtour)	Non		CARDIT	Documents de transport international pour le transporteur (poste d'origine)	Oui
				RESBIT	Réponse à un message CARDIT (poste de destination)	Oui
				6	Distribution à domicile	
				6.1	Première tentative de distribution effectuée à l'adresse physique du destinataire	Oui
				6.2	En cas d'échec, un avis de passage est laissé au destinataire	Oui
				6.3	Destinataire peut payer les taxes ou droits dus et prendre physiquement livraison de l'envoi	Oui
				6.4	Il y a des restrictions gouvernementales ou légales vous limitent dans la prestation du service de livraison à domicile.	
				6.5	Nature de cette restriction gouvernementale ou légale.	
				7	Signature attestant l'acceptation du colis	
				7.1	Lors de la distribution ou de la remise d'un colis	
				7.1.1	la signature de la personne prenant livraison de l'envoi, est obtenue	Oui
				7.1.2	données d'une carte d'identité enregistrés	Non
				7.1.3	autre forme d'accusés de réception	Non
				7.2	Colis ordinaires	
				7.2.1	La signature du destinataire ou d'un mandataire de celui-ci	Oui
				7.2.2	La signature d'un mandataire de fait	Non
				7.3	Colis avec valeur déclarée	
				7.3.1	La signature du destinataire ou d'un mandataire de celui-ci	Oui
				7.3.2	La signature d'un mandataire de fait	Oui
					Service des colis avec valeur déclarée	
Services supplémentaires						
3	Acceptation de colis encombrants	Oui				
4	Dimensions maximales admises					
4.1	Colis de surface					
	Mètres pour l'une quelconque des dimensions	2.0				
	Mètres pour la somme de la longueur et du plus grand pourtour	3.5				
4.2	Colis-avion					
	Mètres pour l'une quelconque des dimensions	2.0				
	Mètres pour la somme de la longueur et du plus grand pourtour	3.5				
Eléments du service des colis						
5	Echange d'informations par voie électronique					
5.1.1	Utilisation d'un système de suivi et de localisation	Oui				
5.1.2	Données obligatoires transmis					
EMC	Départ du bureau d'échange expéditeur	Oui				
EMD	Arrivée au bureau d'échange de destination	Oui				
EMH	Tentative de distribution/vaine tentative de distribution	Oui				
EMI	Remise finale	Oui				
5.1.3	Données facultatives transmis					
EMA	Dépôt/collecte	Oui				
EMB	Arrivée au bureau d'échange expéditeur	Non				
EME	Rétention en douane	Oui				

8	Acceptation de colis de surface avec valeur déclarée	Oui		
8.1	Montant maximal de la déclaration de valeur pour les colis de surface (DTS)	1000 - Only for inbound parcels		
9	Acceptation de colis-avion avec valeur déclarée	Oui		
9.1	Montant maximal de la déclaration de valeur pour les colis-avion (DTS)	1000 - Only for inbound parcels		
9.2	Montant maximal de la déclaration de valeur limitant la non-application des dispositions du Règlement			
10	Mentions utilisées pour la désignation des colis avec valeur déclarée			
10.1	Etiquette rose CP 74	Non		
10.2	Etiquette CP 73 et étiquette rose portant la mention «Valeur déclarée»	Non		
Service des colis contre remboursement				
11.1	Acceptation des colis contre remboursement			
11.1.1	A l'expédition	Non		
11.1.2	A la réception	Non		
Service de distribution express				
12	Service facultatif de distribution express fournis	Non		
Colis avec avis de réception				
13	Acceptation des avis de réception pour			
13.1	Colis ordinaire	Non		
13.2	Colis avec valeur déclarée	Non		
Colis francs de taxes et de droits				
14	Acceptation des colis	Non		
Colis fragiles				
15	Acceptation de colis fragile	Non		
Service de groupage «Consignments»				
16	Assurance de groupage «Consignment» sur la base d'accords bilatéraux	Oui		
Service de logistique intégrée				
17	Assurance d'un service de logistique intégrée sur la base d'accords bilatéraux	Oui		
Adresses concernant les accords bilatéraux				
18	Coordonnées de la personne chargée des questions concernant les accords bilatéraux			
	Nom:	Mme Schaller Sara		
	Titre ou Fonction:	Partner Manager		
	Adresse:	La Poste Suisse Services logistiques - Business Unit International Wankdorfallee 4 3030 Berne SUISSE		
	Tél:	1: (+4158)3866454 2: (+)		
	Fax:	(+)		
	E-mail	sara.schaller@post.ch		
Matières radioactives et matières infectieuses admissibles				
19	Matières radioactives admissibles pour			
19.1	Colis-avion		Arrivants Non	Partants Non
19.2	Colis avec valeur déclarée		Arrivants Non	Partants Non
20	Envois contenant des matières infectieuses admissibles pour			
20.1	Colis-avion		Arrivants Non	Outbound parcels Non
20.2	Colis avec valeur déclarée		Arrivants Non	Partants Non
Taxes supplémentaires – Douane				
21	Colis non passibles de droits de douane			
21.1	Seuil au-dessous duquel les colis sont exempts de droits de douane et autres taxes		Oui	
21.2	Montant correspondant à ce seuil			
	Monnaie locale			65 CHF *
	USD			
	Commentaires:			
	Seuil non applicable aux envois contenant du tabac ou de l'alcool!			
	Le seuil d'exonération pour les livres est de 200 CHF (TVA de 2.5%)			
22	Colis passibles de droits de douane			
22.1	Perception d'une taxe de dédouanement sur les colis soumis à un dédouanement ou à une inspection douanière à l'importation		Oui	
22.2	Montant du droit considéré			

	Monnaie locale	11.50 à 70 CHF*			
	USD				
	Commentaires:				
	* En provenance des pays limitrophes: 11.50 CHF + 3 % de la valeur de la marchandise déclarée; Autres origines: 16.00 CHF + 3 % de la valeur de la marchandise déclarée; Montant maximum dans tous les cas: 70 CHF.				
23	Perception d'une taxe de dédouanement pour tous les envois déclarés en douane	Non			
	Commentaires:				
24	Frais administratifs sur les colis soumis à un dédouanement ou à une inspection douanière	Non			
	Commentaires:				
Taxes spéciales – Magasinage					
25	Taxe de magasinage sur les colis conservés au-delà des délais prescrits ou en cas de renvoi à l'expéditeur ou de réexpédition	Non			
Taxes de livraison spéciales					
26	Taxe au moment la livraison des colis	Non			
Taxes spéciales – Poste restante					
27	Service de poste restante assuré	Oui			
27.1	Montant de la taxe par colis				
	Monnaie locale	0 CHF			
	DTS	0			
27.2	Quand la taxe n'est pas par colis, mode de calcul utilisé				
Dispositions spéciales – Traitement des envois acceptés à tort					
28	Renvoi des colis aux expéditeurs	Non			
28.1	Dans la négative, livraison aux destinataires des colis acceptés à tort	Non			
28.2	Décision au cas par cas du mode de traitement	Oui			
Zones de distribution					
29	Facteurs distribuent les colis				
29.1	à tous les destinataires	Oui			
29.2	uniquement dans certaines zones	Non			
	Commentaires:				
Collection					
30	Retrait des colis aux bureaux de poste concernés				
30.1	toutes les adresses	Oui			
30.2	dans des zones spécifiques uniquement	Non			
	Commentaires:				
Procédures de distribution applicables aux colis passibles de droits de douane et de taxes					
31	Procédure pour la distribution des colis passibles de droits de douane				
31.1	Prise en charge du colis au bureau de douane	Non			
31.2	Livraison du colis à l'adresse du destinataire et perception des droits de douane et des taxes au moment de la livraison	Oui			
31.3	Livraison du colis à l'adresse du destinataire après paiement des droits de douane et des taxes	Non			
31.4	Remise du colis au guichet du bureau de poste contre paiement immédiat des droits de douane et des taxes	Oui			
31.5	Autre				
	31.4 = Seulement lorsque l'envoi n'a pu être distribué et a été avisé pour retrait à l'office de poste.				
	Les clients ayant un compte auprès de La Poste Suisse peuvent également payer les taxes et droits d'entrée par facture et non à la livraison.				
Period of retention					
32	Délai de garde applicable aux colis				
32.1	Délai normal			15 Day(s)	
32.2	Délai exceptionnel			30 Day(s)	
33	Délai de garde des colis postaux dont l'arrivée ne peut être notifiée au destinataire ou adressés poste restante				
33.1	Délai normal			30 Day(s)	
33.2	Délai exceptionnel			30 Day(s)	
Colis retenus d'office					
34	Une liste des adresses électroniques des personnes de contact pour les formules de comptes et les bulletins de vérification est temporairement tenue à jour et publiée en dehors des recueils. Veuillez vous référer à la circulaire n° 75/2020 du Bureau international de l'UPU. La personne de contact au Bureau international de l'UPU pour la mise à jour de cette liste est : jean-marc.coeffic@upu.int.				

Nom du bureau:	Le CP 78 doit être transmis au bureau d'origine de la dépêche concernée! (voir adresses ci-après)	40.1	Coordonnées du bureau chargé du traitement des réclamations concernant les colis postaux
Nom:	M.	Nom du bureau:	Poste CH SA / Services logistiques / Business Unit International
Fonction:		Nom:	M.
Adresse:		Fonction:	Customer Service International
Tél:	1: (+) 2: (+)	Adresse:	Wankdorffallee 4 3030 Berne SUISSE
Fax:	(+)	Tél:	1: (+41)586671981 2: (+)
E-Mail:		Fax:	(+41)586676220
Demandes de retrait de colis, de modification ou de correction d'adresse		E-Mail:	cn08@post.ch
35	Acceptation de demandes de retrait de colis, de modification ou de correction d'adresse	Heures d'ouverture du service des réclamations ainsi que les jours de fermeture hebdomadaire de ce service	
	Non	Heures d'ouverture (Local)	
Dispositions spéciales – Force majeure		Jour	Heures d'ouverture 1
36	Acceptation des dispositions en matière de responsabilité en cas de force majeure	Lundi	08:00-12:00
	Non	Mardi	08:00-12:00
36.1	Acceptation des dispositions en matière de responsabilité pour les colis avec valeur déclarée à bord de navires et d'aéronefs	Mercredi	08:00-12:00
	Non	Jeudi	08:00-12:00
36.2	Acceptation des réserves du destinataire ou de l'expéditeur au moment de la livraison	Vendredi	08:00-12:00
	Oui	Samedi	-
Special provisions - Customs declarations		Dimanche	-
37	Nombre de déclarations en douane CN 23 requis pour les colis arrivants	Langues Français Anglais Espagnol Allemand, Italien, Portugais	
	1		
37.1	Nombre de déclarations en douane CN 23 requis pour les colis en transit		
	0		
37.2	Langues dans lesquelles les déclarations en douane CN 23 peuvent être établies		
	Français Anglais Allemand, Italien		
Dispositions spéciales – Mode de transmission des documents d'accompagnement		Jours fériés nationaux	
38	Documents fixés aux colis correspondants	41.1 Jours fériés nationaux	
	Oui	Jours fériés nationaux en 2020	
38.1	Les documents annexés à la feuille de route	Mois	Date(s)
	Non	Jours fériés nationaux – Description	
Service à la clientèle		Janvier	1
39	Système de suivi en ligne fournis	Janvier	2
	Oui	Avril	10
39.1	Adresse du site Web pour obtenir des informations concernant les colis	Avril	13
	http://www.poste.ch	Mai	1
39.2	langues dans lesquelles les données de suivi peuvent être obtenues	Mai	21
	Français Anglais Espagnol Allemand, Italien	Juin	1
Service aux opérateurs désignés		Juin	11
40.	Système de réclamations par Internet pour les colis	Août	1
	Oui	Août	15
		Septembre	21
		Novembre	1

Décembre	8	Immaculée Conception
Décembre	25	Noël
Décembre	26	St. Etienne

Jours fériés nationaux en 2021

Mois	Date(s)	Jours fériés nationaux – Description
Janvier	1	Nouvel-An
Janvier	2	Deuxième jour de l'An / Saint-Berchtold
Avril	2	Vendredi Saint
Avril	5	Lundi de Pâques
Mai	1	Jour du Travail
Mai	13	Ascension
Mai	24	Lundi de Pentecôte
Juin	3	Fête-Dieu
Août	1	Fête nationale Suisse
Août	15	Assomption
Septembre	19	Jeûne Fédéral
Novembre	1	Toussaint
Décembre	8	Immaculée Conception
Décembre	25	Noël
Décembre	26	St. Etienne

Jours fériés régionaux/locaux

41.2 Jours fériés régionaux/locaux

Jours fériés régionaux/locaux en

Mois	Date(s)	Jours fériés régionaux/locaux – Localités et description
------	---------	--

Annulation des droits

42 Annulation des droits quand ils concernent

42.1	Renvoi du colis à l'expéditeur	Oui
42.2	Réexpédition du colis vers une tierce partie	Non
42.3	Abandon du colis par l'expéditeur	Oui
42.4	Perte ou destruction du colis	Oui
42.5	Spoliation ou avarie du colis	Non

Réexpédition à l'intérieur du pays de destination

43.1	Réexpédition effectuée en l'absence de demande de la part de l'expéditeur ou du destinataire	Oui
43.2	Perception de frais en cas de réexpédition	Oui

43.3 Montant des frais de réexpédition (DTS)

Commentaires:

Si une tentative de distribution a été effectuée, la taxe de réexpédition correspondant au prix de transport d'un colis domestique est facturée.

Dispositions diverses – Exploitation du service des colis

44.1	Service des colis exploité par votre opérateur postal désigné	Oui
44.2	Service des colis exploité par une ou plusieurs entreprises de transport	Non
44.3	Prestation du service des colis sur l'ensemble du territoire national	Oui

Codes postaux	Localités

Bureau(x) d'échange chargé(s) du traitement des colis

45 Coordonnées des bureaux d'échange chargés du traitement des colis postaux

Nom du bureau: 8059 Zürich 59
 Code CTCL: CHZRHC
 Nom: M.
 Fonction:
 Adresse: Post CH AG
 Exchange Office
 Postfach
 8058 Zürich 58 Birchen
 SUISSE
 Tél: 1: (+4144)8041212
 2: (+)
 Fax: (+4144)8041270
 E-Mail: cczrh59@post.ch

Heures d'ouverture du service et le ou les jours d'ouverture du bureau d'échange pendant la semaine

Heures d'ouverture (Local)

Jour	Heures d'ouverture 1	Heures d'ouverture 2
Lundi	04:00-12:00	12:00-00:30
Mardi	04:00-12:00	12:00-00:30
Mercredi	04:00-12:00	12:00-00:30
Jeudi	04:00-12:00	12:00-00:30
Vendredi	04:00-12:00	12:00-00:30
Samedi	06:00-12:00	12:00-18:00
Dimanche	06:00-12:00	12:00-16:00

Observations/commentaires:

Nom du bureau: 8970 Urdorf Exchange
 Code CTCL: CHZRHU
 Nom: M.
 Fonction:
 Adresse: Post CH AG
 Exchange Office
 Tor 4
 Heinrich-Stutz-Strasse 27
 8902 Urdorf Exchange
 Tél: 1: (+4179)7136086
 2: (+)
 Fax: (+)
 E-Mail: cczrh59@post.ch

Heures d'ouverture du service et le ou les jours d'ouverture du bureau d'échange pendant la semaine

Heures d'ouverture (Local)

Jour	Heures d'ouverture 1	Heures d'ouverture 2
Lundi	06:30-12:00	12:00-16:30
Mardi	06:30-12:00	12:00-16:30
Mercredi	06:30-12:00	12:00-16:30
Jeudi	06:30-12:00	12:00-16:30
Vendredi	06:30-12:00	12:00-16:30
Samedi	-	-
Dimanche	-	-

Observations/commentaires:

Normes de distribution

46-47 Voir les annexes.

Code à barres

48 Modèle de code à barres apposé sur la totalité des colis postaux internationaux sortants.



Normes de distribution - Colis-avion

Nom du BE 8970 Urdorf Exchange

Code CTCL CHZRHU

Téléphone (+4179)7136086

Télécopie (+)

Horaires de fonctionnement Monday-Friday: 06:30 - 16:30 Saturday & Sunday = closed

De l'aéroport de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 14:00	Jeudi	---	---
Lundi	14:01 - 23:59	Vendredi	---	---
Mardi	00:00 - 14:00	Vendredi	---	---
Mardi	14:01 - 23:59	Lundi	---	---
Mercredi	00:00 - 14:00	Lundi	---	---
Mercredi	14:01 - 23:59	Mardi	---	---
Jeudi	00:00 - 14:00	Mardi	---	---
Jeudi	14:01 - 23:59	Mercredi	---	---
Vendredi	00:00 - 14:00	Mercredi	---	---
Vendredi	14:01 - 23:59	Jeudi	---	---
Samedi	00:00 - 23:59	Jeudi	---	---
Dimanche	00:00 - 23:59	Jeudi	---	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
1000 - 9479 9500 - 9999	

Zone 2:

Codes postaux	Villes

Zone 3:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

11:00

Temps de dédouanement:

Envois passibles de droits de douane: 60 à 90 minutes si la déclaration en douane est établie correctement

Envois non passibles de droits de douane: 30 minutes

Observations:

L'office d'échange est fermé les samedis et dimanches.

Pas de service de dédouanement les samedis et les dimanches.

Normes de distribution - Colis de surface

Nom du BE 8970 Urdorf Exchange

Code CTCI CHZRHU

Téléphone (+4179)7136086

Télécopie (+)

Horaires de fonctionnement Monday-Friday: 06:30 - 16:30 Saturday & Sunday = closed

De l'aéroport/port/BE de destination au destinataire

Arrivée à l'aéroport		Jours de distribution par zone		
Jour	Heures	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Lundi	00:00 - 14:00	Jeudi	---	---
Lundi	14:01 - 23:59	Vendredi	---	---
Mardi	00:00 - 14:00	Vendredi	---	---
Mardi	14:01 - 23:59	Lundi	---	---
Mercredi	00:00 - 14:00	Lundi	---	---
Mercredi	14:01 - 23:59	Mardi	---	---
Jeudi	00:00 - 14:00	Mardi	---	---
Jeudi	14:01 - 23:59	Mercredi	---	---
Vendredi	00:00 - 14:00	Mercredi	---	---
Vendredi	14:01 - 23:59	Jeudi	---	---
Samedi	00:00 - 23:59	Jeudi	---	---
Dimanche	00:00 - 23:59	Jeudi	---	---

Définition des zones

Zone 1:

Codes postaux	Villes
1000 - 9479 9500 - 9999	

Zone 2:

Codes postaux	Villes

Zone 3:

Codes postaux	Villes

Arrivée au bureau d'échange:

11:00

Temps de dédouanement:

Date de la dernière mise à jour : 28.04.2021

Envois passibles de droits de douane: 3 - 4 h si la déclaration en douane est établie correctement

Envois non passibles de droits de douane: 90 min.

Observations:

L'office d'échange est fermé les samedis et dimanches.

Pas de service de dédouanement les samedis et les dimanches.

Dernière date de validation: Da V1 08/11/2017